

N° 2023/03/10

Membres en exercice : 13

Membres présents : 08

Procurations : 1

VOTES :

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE MOUSSOULENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VALLIER, Maire, dûment convoque le 8 mars 2023.

Présents : MM VALLIER – CHAZALMARTIN – MME ESCANDE – M. KLEIN – MMES MICOULEAU – GRIFFITHS SAVELLI – M. VERGE – M. BAUGUIL

Absents excusés : MME CLEMENTE – M. RAMON – MMES HEMERY – VERMEILLE -

Procurations : M. BONNEMORT pouvoir à MME GRIFFITHS

Madame MC MICOULEAU-SALVAIRE est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°010 : Itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR – demande de désinscription

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que dans le cadre de la délibération passée en date du 1^{er} septembre 1999 relative à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'itinéraire « la Combes à la Bitarelle », Madame Florence MADEC, propriétaire de la parcelle cadastrée B 0006 a fait part de sa volonté de résiliation de la convention signée avec le Conseil Départemental.

Malgré les recherches menées conjointement entre les services communaux et Carcassonne Agglo gestionnaire des sentiers de randonnées, aucune solution permettant la continuité de l'itinéraire n'a pu être trouvée.

Il est donc nécessaire de désinscrire cet itinéraire du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Affiché le **17 MARS 2023**

ID : 011-211102595-20230314-2023_03_10-DE

Sur la base du présent rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- **APPROUVER** le retrait de l'itinéraire « La Combes à la Bitarelle » du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le

Le Maire,
Signé ~~Gérard VALMER~~

